



**Commune de  
Nonancourt**

**Date de convocation :**

25 mai 2021

**Conseillers en exercice :**

19

**Conseillers présents :**

15

**Nombre de votes exprimés :**

17

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE PREMIER JUIN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance extraordinaire, sous la Présidence de Monsieur Éric AUBRY, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames BIERMANN, BREUX, CAILLÉ, CHARBONNIER, CIBLA, LARGE, LEHR et THEER.

Messieurs AUBRY, BORG, JUSTEAU, MANZE, PICARD M, PICARD R, ROSSI et

**Pouvoirs :**

M. LANGOUET donne procuration Mme BIERMANN

M. CLUZEL donne procuration M. JUSTEAU

**Étaient absents :**

Mme FAUDET

M. TAYOUB

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Laure LEHR.

**DÉLIBÉRATION 2021-06-057**

**OBJET : DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

VU le code des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance. Pour mémoire, le secrétaire de la séance précédente était Monsieur Jean ROSSI.

Madame Marie-Laure LEHR présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés

**NOMME** Madame Marie-Laure LEHR secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Eric AUBRY



**Commune de  
Nonancourt**

**Date de convocation :**  
25 mai 2021

**Conseillers en exercice :**  
19

**Conseillers présents :**  
15

**Nombre de votes exprimés :**  
17

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE PREMIER JUIN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance extraordinaire, sous la Présidence de Monsieur Éric AUBRY, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames BIERMANN, BREUX, CAILLÉ, CHARBONNIER, CIBLA, LARGE, LEHR et THEER.  
Messieurs AUBRY, BORG, JUSTEAU, MANZE, PICARD M, PICARD R, ROSSI et

**Pouvoirs :**

M. LANGOUET donne procuration Mme BIERMANN  
M. CLUZEL donne procuration M. JUSTEAU

**Étaient absents :**

Mme FAUDET  
M. TAYOUB

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Laure LEHR.

**DÉLIBÉRATION 2021-06-058**

**OBJET : GRATUITÉ TEMPORAIRE DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ.**

Monsieur Patrick LAVINAY a fait valoir ses droits à la retraite et quittera son service à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Avec les congés qu'il lui reste à prendre, il sera absent à compter du 2 juin 2021. Après plusieurs pistes, il n'a pas été trouvé de solution pour pallier son remplacement concernant le rôle de régisseur pour l'encaisse des droits de place du marché et de fêtes foraines.

Dans l'urgence et dans l'attente de trouver une solution pérenne, Monsieur le Maire souhaite débattre sur des solutions alternatives, telles que :

- La gratuité du droit de places,
- Le recrutement d'un prestataire de service.

VU le code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2020-12 091 du 17 décembre 2020, fixant l'augmentation des tarifs des différents services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et notamment, le tarif des droits de place du marché,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de trouver une solution provisoire pour pallier le remplacement de M. Patrick LAVINAY à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**A L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

**DÉCIDE** d'instaurer la gratuité des places du marché pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2021, le temps nécessaire pour trouver une solution pérenne,

**DIT** que les commerçants habituels sont prioritaires pour avoir un emplacement.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

Le Maire,  
Éric AUBRY

